

# LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## SÉCURISÉE

### LISTE DE PIÈCES NÉCESSAIRES A LA DEMANDE D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

#### PIÈCES COMMUNES A TOUTES DEMANDES :

- LE FORMULAIRE DE DEMANDE PAPIER OU LA PRÉ-DEMANDE** à remplir sur le site de l'ANTS.
- 1 PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ CONFORME** aux normes en vigueur datant de moins de 6 mois, photos non découpées (bouche fermée, front dégagé, pas de barrette ni bandeau).
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN AN (DOCUMENT ORIGINAL)**

Si l'original de ces pièces est sur support numérique, son impression aura valeur d'original.

- Avis d'imposition ou non-imposition
- Attestation d'assurance de logement
- Quittance de loyer non manuscrite
- Facture d'électricité, gaz, eau, téléphone ou ordures ménagères

**Si la personne majeure réside chez un proche (parent, amis...)**...

Fournir une attestation sur l'honneur signée par l'hébergeur certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois, accompagné de sa pièce d'identité originale.

#### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- AVIS D'IMPÔT** de chacun des parents de l'enfant
- LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU PARENT** donnant l'autorisation d'établir le titre d'identité

#### EN CAS DE DIVORCE OU SÉPARATION,

- Une copie de la décision de justice mentionnant la résidence principale de l'enfant.

**En l'absence de jugement :**

- Une attestation sur l'honneur signée des deux parents mentionnant la résidence principale de l'enfant accompagnée de leurs pièces d'identités originales.

**Si la personne mineure réside en alternance chez son père et sa mère :**

- Joindre un justificatif de domicile au nom de chacun des parents accompagné de leurs pièces d'identités originales.

## PIÈCES COMPLÉMENTAIRES **POUR UNE PREMIERE DEMANDE**

**UN ACTE DE NAISSANCE DATANT DE MOINS DE 3 MOIS**

OU

**UN PASSEPORT SÉCURISÉ**

---

## PIÈCES COMPLÉMENTAIRES **POUR UN RENOUVELLEMENT**

**L'ORIGINAL DE LA CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE DEPUIS MOINS DE 5 ANS<sup>(1)</sup>**

**En cas de perte ou de vol de l'ancienne carte :**

- Déclaration de perte à faire en mairie + 25€ de timbres fiscaux  
ou
- Déclaration de vol à faire à la gendarmerie + 25€ de timbres fiscaux

- Un acte de naissance datant de moins de 3 mois
- Pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transport, ...)ou avis d'impôt

**Si votre état-civil a changé où s'il y a une erreur sur la pièce d'identité présentée :**

- Un acte de naissance datant de moins de 3 mois

**En cas de divorce :**

- Le jugement qui permet de porter en nom d'usage celui de son ancien époux.

<sup>(1)</sup> Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois

---

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

**Prise de rendez-vous en ligne sur [www.ville-montaigu.fr](http://www.ville-montaigu.fr)**

> Attention aux sites frauduleux : les actes de naissance et prédemandes sont gratuits.

La présence du demandeur est obligatoire à la création et au retrait\* de la carte d'identité.

\* sauf pour les enfants de moins de 12 ans

**Les cartes d'identités délivrées depuis le 2 janvier 2004 aux personnes majeures au moment de la demande sont automatiquement prolongées de 5 ans.**

Validité :

- 15 ans pour les personnes majeures
  - 10 ans pour les personnes mineures
- 

## **MAIRIE DE MONTAIGU**

Service à la Population  
Place de l'Hôtel de Ville  
85600 MONTAIGU

Tél. 02 51 09 21 21

Ouvert du lundi au mercredi : 9h-12h / 13h-17h

Le jeudi : 9h-12h / 13h-19h

Le vendredi : 9h à 17h

Le samedi matin : 9h-12h